



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

# **PRÉAVIS N° 2020/03**

**Création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel**

**Date proposée pour la séance  
de la commission ordinaire :**

le mercredi 4 mars 2020, à 18h30  
en Salle de Municipalité

Bex, le 11 février 2020

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Contexte du projet**

Actuellement, les piétons qui se rendent de la gare de Bex au site touristique du Bouillet doivent emprunter la route des Mines-de-Sel, dépourvue de trottoir et d'éclairage, sur environ 360 mètres, avant de rejoindre la rive gauche de la Gryonne. Ce tronçon est limité à 80 km/h et la sécurité des piétons, dont de nombreux enfants en course d'école, n'est pas satisfaisante.

La première variante de l'avant-projet prévoyait un sentier en gravier séparé de la route par une bande herbeuse de 50 cm, sans éclairage public. Suite au retour du préavis du Canton le 9 septembre 2019, nous avons dû adapter ce projet en rajoutant notamment une bordure le long de la route.

Pour répondre aux interpellations de plusieurs habitants du quartier qui ont des enfants et pour tenir compte des activités qui se déroulent sur la piste de bicross, il est prévu de prolonger ce sentier vers l'amont sur environ 200 mètres, jusqu'au parking du bicross.

## **2. Descriptif du projet**

Le sentier pédestre projeté est situé le long de la route des Mines-de-Sel, à cheval sur le domaine public n° 124 et la parcelle privée n° 2605 (Fixit SA). Il emprunte le cheminement prévu actuellement pour la mobilité douce. L'emprise sur la parcelle privée est de 585 m<sup>2</sup> environ.

Une convention a été signée entre la Commune et Fixit SA et le plan d'avant-projet a été approuvé. Compte tenu des quelques modifications demandées par l'Etat de Vaud, une servitude de passage public à pied sera tout de même inscrite afin de régler les problèmes d'exploitation et d'entretien.

Le sentier projeté, qui s'apparente à un trottoir, aura une largeur de 1,5 mètre de largeur et ne sera pas goudronné afin d'être au plus proche de la nature, avec des structures en bois à certains endroits à l'arrière du sentier pour rattraper les différences de niveau, si nécessaire.

Pour répondre aux exigences du Canton, une bordure type Etat de Vaud (20/24 cm) dépassant de 15 cm le niveau de la route sera posée en limite du revêtement bitumineux actuel. Aucun éclairage public n'est prévu sur ce tronçon, ce qui est d'ailleurs conforme à une des conditions de la Division Biodiversité et paysage.

Plusieurs sacs dépotoirs avec grilles devront être créés afin de récupérer les eaux de surface qui ne peuvent plus s'infiltrer naturellement dans la banquette herbeuse en raison de la mise en place de la bordure. L'évacuation des eaux de ruissellement se fera par l'intermédiaire de puits perdus sur la parcelle privée de Fixit SA. La première grille en aval ira se raccorder à la conduite existante d'évacuation de la fontaine.

### 3. Procédure

En avril 2019, nous avons obtenu l'accord du propriétaire de la parcelle n° 2605 la société Fixit SA. Le plan a été approuvé et une convention a été passée entre ladite société et la Commune. Le plan d'avant-projet du sentier a ensuite été envoyé pour examen préalable au Canton en mai 2019. Le préavis cantonal, avec modifications, nous est parvenu début septembre.

La Municipalité a pris acte de la détermination des divers services cantonaux et un courrier a été adressé le 15 octobre 2019 à la DGMR, stipulant qu'un préavis serait présenté au Conseil communal avec la variante « bordure ».

Le projet a été modifié avec l'ajout de la bordure et le plan a été approuvé une nouvelle fois par Fixit SA le 11 décembre 2019. L'enquête publique a eu lieu du 18 décembre 2019 au 16 janvier 2020. Elle n'a suscité aucune opposition.

### 4. Exécution des travaux

En cas d'acceptation du présent préavis, les travaux pourraient débuter au printemps 2020, en fonction des disponibilités de l'entreprise adjudicatrice. Ils devraient durer un à deux mois.

### 5. Plan financier

Sur la base d'un devis estimatif du service technique pour les travaux de génie civil et une estimation des autres postes, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	160'000, --
Fourniture bois par le serv. des forêts	fr.	10'500, --
Géomètre (inscription servitude)	fr.	5'000, --
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>15'000, --</u>
Total HT	fr.	190'500, --
TVA 7,7%	fr.	<u>14'668,50</u>
Total TTC	fr.	<u>205'168,50</u>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>fr.</b>	<b><u>205'000, --</u></b>

## 6. Conclusions

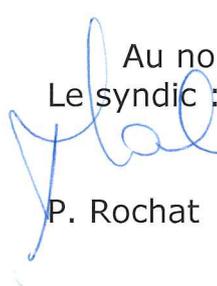
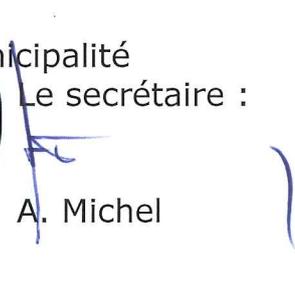
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2020/03 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### le Conseil communal de Bex décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 205'000.- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 20'500.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

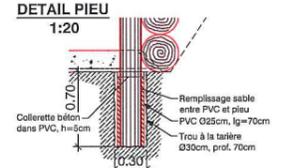
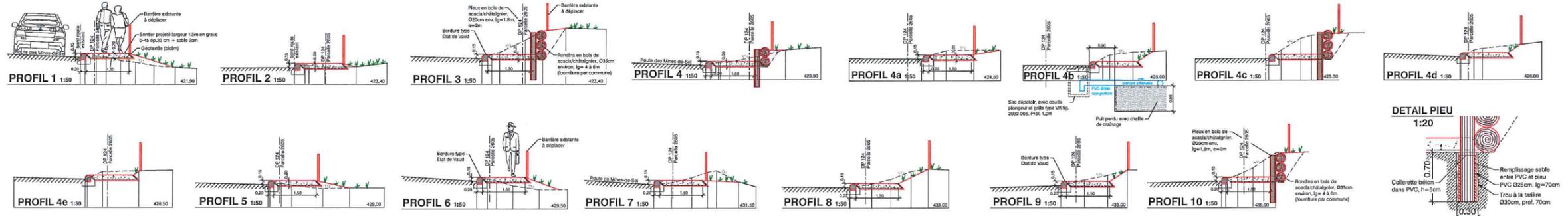
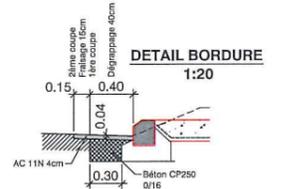
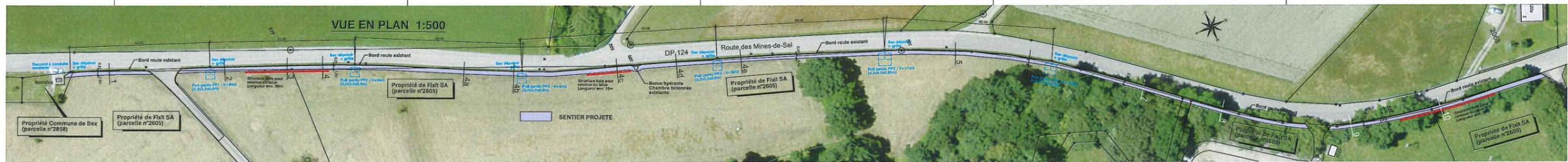
Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  P. Rochat  
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and the motto 'LIBERTE ET PATRIE' below it. The words 'MUNICIPALITE' and 'DE BEX' are also written in smaller letters on the left and right sides of the inner circle respectively.

Annexe : plan général

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz, municipal



**COMMUNE DE BEX - Service technique**  
 Rue Centrale 1 1880 Bex  
 Tél. : 024 463 02 70 Fax : 024 463 02 72 e-mail : technique@bex.ch

**32.04-002 - Route des Mines-de-Sel**  
**CREATION D'UN SENTIER** **Préavis**

Date : 29.01.2020 Dess : RM

Inventé	Date	Dess.	Remarques

Format : 130x40 Echelle : 1:50